



**SKATEPARK
DE LA
VILLE DE RIOM**

RiOm

UN SKATE PARK POUR LA VILLE DE RIOM

Le projet Skatepark s'inscrit dans le cadre de la **politique jeunesse et sportive de la Ville de Riom** avec pour principal objectif d'encourager la pratique sportive.

Ce projet vise également à atteindre les objectifs de la **politique jeunesse** à savoir :

- Susciter des projets permettant de créer du lien social.
- Contribuer à améliorer ou à préserver le cadre de vie des jeunes.
- Rendre plus lisible la diversité des pratiques sportives.

La mise en place d'un skatepark a également pour vocation de valoriser de nouvelles pratiques et de favoriser l'autonomie et l'épanouissement du public jeune.

Il s'agit d'un véritable enjeu des politiques jeunesse et sportive, avec :

- Une dynamique associative confirmée
- Un besoin confirmé sur le territoire

La Ville de Riom a mis en place un comité technique, favorisant la concertation avec les jeunes usagers, les associations des sports et cultures urbaines et les services de la ville.

La réflexion menée a permis de définir les aspects suivants :

- Lieu d'implantation du skate-park.
- Pré programme concernant la structure.
- Conditions d'accueil du public.
- Activités annexes et connexes autour de l'équipement.

La finalité : Créer un espace de rencontre reconnu et de pratiques identifiées.

- Le skate-park doit être construit comme un lieu hybride où se croisent toutes les populations afin de favoriser la mixité.
- Il doit être d'utilité civique, avec une prise en compte des notions de bien public, de respect des règles et des autres.
- Ce lieu doit favoriser la pratique libre de différentes disciplines sportives, culturelles et de loisirs.

Le but du projet : Démocratiser les pratiques urbaines, sportives et culturelles.

Les enjeux :

- Concevoir un équipement s'intégrant à son environnement (architectural, esthétique et paysager)
- Concevoir un équipement attractif, complémentaire et innovant à l'échelle de la métropole
- Concevoir un équipement répondant aux enjeux de l'éducation, de la santé et du mieux vivre ensemble
- Concevoir un équipement polyvalent permettant la pratique de l'amateur à l'expert
- Concevoir un équipement comme un espace public partagé.

Les objectifs :

- Intégrer le skate-park dans une démarche d'aménagement urbain, en respect avec l'environnement paysagé
- Créer un équipement permettant aux initiés de voir le skate-park comme un nouveau « spot » qui puisse s'inscrire dans la durée
- Créer un équipement généraliste pouvant accueillir les skates, les BMX et les trottinettes
- Créer un équipement pouvant accueillir au minimum une étape finale de niveau régional : classification FFRoller Sports
- Développer des activités annexes et connexes autour de l'équipement : contests, concerts, graph, danses urbaines, espace restauration...
- Créer un lieu de vie hybride (croisement de population) favorisant le lien social.

Le budget :

- Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 180 000 € H.T. auquel s'ajoutent des frais de maîtrise d'œuvre estimés à 20 000 € H.T.
- Des subventions auprès de l'Etat, au titre :
 - de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
 - du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)
 - du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

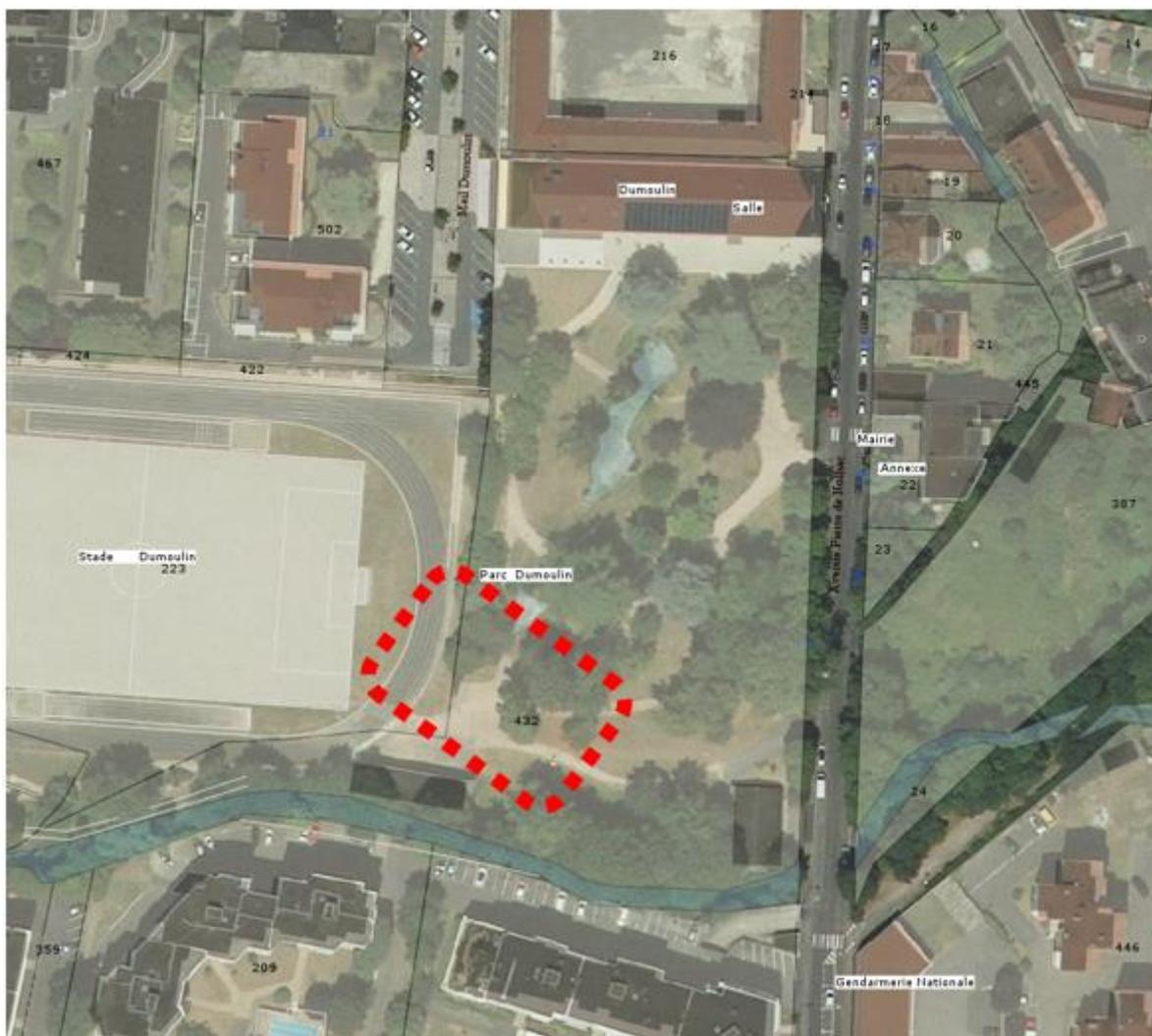
RECETTES	
DETR	60 000 €
FSIL	50 000 €
CNDS	20 000 €
RIOM	70 000 €
TOTAL	200 000 €

Le lieu : identification de la parcelle

- Surface de la parcelle : 26 935 m²,
- Surface de Skatepark : 600 m² à 800 m²,
- Accessibilité : Arrêt de bus, stationnement, gare, centre-ville proche et rocade,
- Equipements de proximité : Lycée Virlogeux, équipements sportifs, parc détente, de loisirs, salle Dumoulin,
- Contraintes urbanistiques : NON
- Zone PPRI : à proximité, définie sur le plan ci-dessous.

La parcelle retenue pour l'implantation du skate-park s'inscrit en lisière d'un parc paysager du 19^{ème} siècle, régi par un règlement portant utilisation des espaces publics comportant des équipements sportifs et des horaires d'ouverture et de fermeture.

La zone à étudier est située :



Les caractéristiques techniques

Le matériau béton est exigé pour la réalisation du skate-park. Il est nécessaire de prioriser la qualité du bowl qui générera la réputation et l'attractivité de l'équipement. Entre autre, le bowl devra satisfaire la pratique d'une dizaine de personnes simultanément et avoir un espace dédié aux débutants. Le skate-park devra favoriser la diversification des disciplines (skate / BMX / trottinette / roller) liées à la mixité des publics.

A. Base

Le skate-park doit répondre à une demande double : street et courbes.

Le skate-park devra répondre à minima à un classement pouvant recevoir une étape finale de niveau régional. Pour ce faire, il sera exigé une attestation de la ligue sur l'avant-projet (Cf. annexe coordonnées FFRoller Sports). Il est envisagé, sous réserve des études par l'équipe de conception et du budget prévisionnel, les éléments suivants ou similaires :

Modules
<u>Un Bowl intégrant :</u> <ol style="list-style-type: none">1. Une partie profonde 2,50 m de haut avec margelle2. Des courbes de gros rayons3. Une courbe verticale et un Wall ride4. Une face avec une courbe large avec une petite courbe au rayon plus raide au milieu
<u>Un Street plaza intégrant :</u> <ol style="list-style-type: none">1. Des curbs de 50 cm minimum2. Des rails ronds
Activités annexes et connexes
<ol style="list-style-type: none">1. Prévoir un espace dédié au graff2. Prévoir les réservations et pré câblages pour la sonorisation, l'éclairage3. Prévoir une ligne spécifique pour le branchement électrique et connexion WIFI4. Prévoir un espace scénique

B. Variantes exigées

Modules du bowl
<ol style="list-style-type: none">1. Une petite partie 1,80 m de haut2. Un coping (bar de fer en haut de la courbe) en forme de vague3. Partie intermédiaire avec Hips / volcano / champignon4. Un sub box
Modules du Street Plaza
<ol style="list-style-type: none">1. Un curb en virage2. Un chin3. Aux extrémités des plans inclinés assez raides avec sub4. Un street gap5. Un téton
Activités annexes et connexes
<ol style="list-style-type: none">1. Prévoir un espace aménagé pour l'installation d'un Food truck et les branchements dédiés : 12 m x 6 m

Le skate-park doit s'intégrer dans son environnement et prévoir un aménagement paysager.

- ✓ Pas d'aménagement paysager à proximité du bowl pour évacuer les problèmes d'entretien
- ✓ La maîtrise d'œuvre devra intégrer les problématiques de maintenance et entretien du skate-park (arrivée d'eau pour nettoyage...)
- ✓ Le skate-park devra tenir compte de la composition générale du parc et des voies de circulation. Seule, une partie de la piste d'athlétisme pourra être supprimée si besoin.
- ✓ Les accès du parc pouvant être desservi par des véhicules devront être maintenus, ainsi que les accès aux équipements.
- ✓ L'aménagement devra respecter la composition des jardins du 19^{ème} siècle. Des plantations complémentaires sont à prévoir afin d'intégrer le nouvel aménagement au site, de manière à dissimuler visuellement l'équipement depuis la salle Dumoulin et l'entrée principale de la rue Pierre de Nolhac.
- ✓ Le Titulaire devra également intégrer toutes les problématiques pour optimiser la maintenance et limiter les coûts d'entretien.

Le skate-park doit tenir compte de la charte écoresponsable de la Ville de Riom, pour la préservation du site.